

COMMUNE DE SAINT-AUBIN-LE-CLOUD

Procès-verbal de la séance du 19 novembre 2015

L'an deux mille quinze, le dix-neuf novembre, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Aubin le Cloud dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence d'Alain PIED, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Date de la convocation du Conseil Municipal : 29 septembre 2015

Étaient présents : Pied Alain, Meunier Patricia, Grolleau Jacques, Lusseau Marie-Line, Roy Francis, Jardin Serge, Pillet Christophe, Parent Laurence, Diguët Laurence, Cousseau Carole, Bourdeau Stéphane, Chapot Philippe, Boucher Hervé-Loïc, Stiles Julia, Reaud Fridoline, Schaaf Patricia, Largeau Sandrine, Zéroual Pierre.

Absents excusés :

- Le Stum Rémy, donne pouvoir à Alain PIED,

Secrétaire de séance : Christophe PILLET,

Avis sur le rapport relatif aux mutualisation de services de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine et des Communes membres incluant le Schéma de mutualisation 2016-2020.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 5211-39-1 mettant à la charge de chaque structure intercommunale à fiscalité propre, l'élaboration et l'adoption d'un rapport relatif aux mutualisations de services comprenant un projet de schéma de mutualisation ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 mai 2013 portant création, à compter du 1er janvier 2014, de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine, issue de la fusion des Communautés de communes de Parthenay, du Pays Ménigoutais et du Pays Thénezéen, et du rattachement des communes d'Allonne, Azay-sur-Thouet, Pougne Hérisson, Le Retail, Saint-Aubin le Cloud, Secondigny, Vernoux-en-Gâtine (issues de la Communauté de Communes Espace Gâtine), Gourgé (issue de la Communauté de communes du Val du Thouet), Amailloux, Lageon, Saint-Germain de Longue Chaume et Viennay ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 octobre 2014 portant modification des statuts de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine ;

Vu le rapport relatif aux mutualisations de services ci-annexé élaboré par le Président de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine;

Considérant qu'en application de l'article L5211-39-1 du Code général des collectivités territoriales, le rapport relatif aux mutualisations de services établi par le président de l'établissement public de coopération intercommunale doit être soumis à l'avis des conseils municipaux des communes membres avant son adoption par l'organe délibérant de l'établissement public au plus tard le 31 décembre 2015 ;

Après discussion et à la majorité des votes Le Conseil Municipal décide :

- D'émettre un avis favorable sur le rapport présenté, relatif aux mutualisations de services de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine et des communes membres incluant le schéma de mutualisation des services pour la période 2016-2020.

Déclaration de sous-traitance

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une déclaration de sous-traitance concernant les travaux des entrées de bourgs « route de Pougne ».

Cet acte spécial modificatif de sous-traitance porte sur les travaux de pose de bordures qui vont être confiés à l'entreprise JOKER TP 85570 MARSAIS SAINTE RADEGONDE.

Après discussion et à l'unanimité le Conseil mandate le Maire à signer tous les documents nécessaires à ces travaux

Déclaration de sous-traitance

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une déclaration de sous-traitance concernant les travaux des entrées de bourgs « route de Fénerly ».

L'entreprise SARL RACAUD, Les Roses Blanches 79240 VERNOUX EN GATINE, titulaire du marché « aménagement et requalification des entrées de Bourg route de Fénerly » nous déclare que le transport et la fourniture de matériaux sont sous-traités à l'entreprise SAS BETON LIBAUD, rue Jean François Cail 85400 LUCON.

Après discussion et à l'unanimité le Conseil mandate le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce marché de sous-traitance.

Inventaire des zones humides - Groupe d'acteurs locaux- Désignation des membres.

Par délibération en date du 12 juin 2014, la commune de Saint Aubin le Cloud s'est engagée à la réalisation de l'inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau sur son territoire. Dans le cadre de cette démarche, la commune doit mettre en place un groupe **d'acteurs locaux** de 15 personnes environ chargé d'accompagner la démarche dudit inventaire, réalisé par le cabinet d'études NCA Environnement.

La composition du groupe d'acteurs locaux est la suivante :

- un ou plusieurs élus dont le maire (ou son représentant),
- plusieurs exploitants agricoles locaux (et/ou exploitants forestiers)
- un élu du Syndicat de rivière (quand il existe),
- un habitant ayant connaissance de l'avant-remembrement
- un représentant ...
 - d'une association de chasse,
 - d'une association de pêche,
 - d'une association de protection de la nature,
 - d'une association de randonneurs,
 - de la propriété foncière,
 - de chaque SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) concerné par le territoire communal,
 - de l'ONEMA (Office National de l'Eaux et des Milieux Aquatiques)
 - de la DDT (Direction Départementale des Territoires)

Il est à noter que peuvent être conviés à ce groupe de travail tous les acteurs locaux ou instances extérieures ayant un rôle, une connaissance ou un intérêt liés aux zones humides et aux cours d'eau.

Après en avoir délibéré, sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Désigne comme membres du groupe d'acteurs locaux pour l'inventaire des zones humides :

- M. Alain Pied, maire de la commune de Saint Aubin le Cloud
- M. Serge Jardin, adjoint, élu référent
- M. Francis Roy, adjoint et chasseur
- Mme Patricia Schaaf (élue au Syndicat de rivière SMVT et agricultrice à La Châtaigneraie, commune de Saint Aubin le Cloud)
- M. Stéphane Bourdeau (agriculteur à La Caillerie, commune de Saint Aubin le Cloud et élu)
- M. Régis Marillaud (agriculteur à La Grossetière, commune de Saint Aubin le Cloud)
- M. Alain Chargé (agriculteur à La Grivière, commune de Saint Aubin le Cloud)
- M. Damien Guignard (agriculteur au Petit Châtenay, commune de Saint Aubin le Cloud)
- Mme Sandrine Cressenville (agricultrice à La Morinière, commune de Saint Aubin le Cloud)
- M. Fabrice David, agriculteur (siège d'exploitation commune de Le Tallud)
- M. Patrick Semillé, agriculteur (siège d'exploitation commune de Saint Germain de Longue Chaume)
- M. Alain Guignard (agriculteur retraité)
- M. Joseph Sauvêtre (agriculteur retraité ayant la mémoire de la vie Saint Aubinoise et de l'action agricole)
- M. Michel Bonnessée (représentant de l'association de protection de l'environnement DSNE)
- M. Hubert Berger (représentant de l'association de pêche Le Brocheton)
- Mme Liliane Baraton (association de randonneurs La Marouette)
- Un représentant du Service Départemental de l'ONEMA 79
- Un représentant du SAGE Thouet
- Un représentant de la DDT (Direction Départementale des Territoires)
- Un représentant du SMVT (Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet)

Validation temps de travail après CTP.

Monsieur le Maire présente l'avis favorable du comité technique paritaire concernant l'augmentation du temps de travail d'un Adjoint Administratif territorial principal 2^{ème} classe qui passe à un temps de travail de 35 heures.

Après discussion et à l'unanimité le conseil valide ce nouveau temps de travail applicable au 1^{er} janvier 2016.

Admission en non-valeur.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la mise en recouvrement des impayés nécessite la mise en non-valeur de la somme de 12.30€ (*non-valeur*) total de petites sommes inférieures au seuil de poursuite.

Aussi, une créance éteinte d'un montant de 43.20€ (*créance éteinte*).

Il est précisé qu'un virement de crédit sera nécessaire afin de pouvoir émettre ces écritures.

Après délibération, le Conseil Municipal valide à l'unanimité ces écritures et mandate le Maire pour signer tous documents nécessaires à ces dossiers.

Actualisation des tarifs de locations des salles pour 2017.

Monsieur le Maire propose comme tous les ans de revoir les tarifs des salles pour 2017 suite à la réunion de la commission.

| TARIFS SALLE POLYVALENTE CUISINE COMPRISE | Commune 2017 | Hors Commune 2017 |
|-------------------------------------------------------------------------|--------------|-------------------|
| SALLE ENTIERE | | |
| <u>PRIVES</u> | | |
| Forfait 1 jour et demi (Vendredi après-midi et samedi) | 255 € | 425 € |
| Forfait 1 jour | 225 € | 375 € |
| Journée supplémentaire (Lendemain) | 112 € | 195 € |
| <u>ASSOCIATIONS</u> | | |
| Matinée prolongée, bal, soirée avec repas | 173 € | 296 € |
| Journée supplémentaire (Lendemain) | 77 € | 133 € |
| Concours cartes, loto, soirée sans repas, spectacle avec droit d'entrée | 107 € | 184 € |
| Vin d'honneur, A.G | Gratuit | 133 € |
| Caution salle polyvalente | 255 € | 425 € |
| Location de vaisselle | 31 € | 51 € |
| Location percolateur | 9 € | 15 € |

| SALLE DU PLAN D'EAU | Commune 2017 | Hors Commune 2017 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|-------------------|
| Forfait 1 jour et demi (Vendredi après-midi et samedi) | 71 € | 122 € |
| Forfait 1 jour | 61 € | 107 € |
| Journée supplémentaire (Lendemain) | 36 € | 61 € |
| Location de vaisselle | 15 € | 15 € |
| Une gratuité pour les jeunes de la commune l'année de leurs 18 ans sous la responsabilité d'un adulte St Aubinois avec constitution d'une caution | | |
| Caution salle du plan d'eau | 153 € | 255 € |

| SALLE DE SPORTS | |
|--------------------------|----------------|
| Associations extérieures | 36€ la journée |

| VENTE AU DEBALLAGE | |
|------------------------------------------|----------------------------------|
| Droit de place vente exceptionnelle | 43 € |
| Droit de place des commerçants ambulants | 5 € par tranche de 3 m linéaires |

| LOCATION DE LA SCENE | Commune 2017 | Hors Commune 2017 |
|----------------------|--------------|-------------------|
| Associations | Gratuit | 61 € |

| INTERVENTION POUR LA COMMUNE | |
|-----------------------------------------------------------------|------|
| Après dégradations facturation des heures de l'employé communal | 26 € |
| Avec matériel | 41 € |

| SONORISATION | <u>Association Commune</u> | <u>Hors commune et privé</u> |
|--------------|----------------------------|------------------------------|
| Sono salle | 56 € | 92 € |

| Caution Sonorisation | 255 € | 510 € |
|-----------------------------|--------------|--------------|
| Hauts parleurs sans sono | 36 € | 61 € |

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide ces tarifs.

Subvention de l'association des bibliothécaires de France.

Monsieur le Maire rappelle le fonctionnement de la médiathèque – bibliothèque et le travail des bénévoles. Une bénévole s'est engagé pour suivre une formation professionnelle d'auxiliaire de bibliothèque par l'association des bibliothécaires de France.

Monsieur le Maire propose de prendre en charge une participation de 500€ aux frais de formation à verser à l'ABF.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil accepte cette proposition et mandate le Maire à faire les démarches nécessaires à ce dossier.

Virement de crédit.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2015, ayant été insuffisant, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires suivants :

| Désignation et n° compte/prog | Dépenses |
|--------------------------------------------|-----------|
| 2313-0291 autres bâtiments | - 80 000€ |
| 2151-0352 entrées de bourg route de Pougne | + 80 000€ |
| 6541 admissions en non-valeur | - 43.20 |
| 6542 créances éteintes | + 43.20 |

Monsieur le Maire invite le Conseil à voter ces crédits.

Le Conseil, après en avoir délibéré, vote ces virements de crédits et mandate le Maire pour signer tous les documents nécessaires à ces écritures.

Virement de crédit dégrèvement sur les propriétés non-bâties.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que nous n'avons pas prévu de crédit au budget pour le dégrèvement sur les propriétés non bâties.

Il est donc nécessaire d'effectuer un virement de crédit au compte 7391171 (014) pour la somme de 1 095€.

| Désignation et n° compte/prog | Dépenses |
|-----------------------------------------|----------|
| 611/011 prestation de service | -1095.00 |
| 7391171/014 Dégrèvement taxes foncières | +1095.00 |

Après délibération et à l'unanimité, Monsieur le Maire est mandaté par le conseil pour passer ces écritures budgétaires.

Décision modificative budget chaufferie bois

Monsieur le Maire expose à l'assemblée une facture imprévue de réparation sur les réseaux de la chaufferie bois et il est nécessaire de modifier les comptes suivants :

| Désignation et n° compte/prog | Dépenses |
|----------------------------------------------|----------|
| 020 – Dépenses imprévues | -1800€ |
| 2158 - 21 – Autres installations matérielles | 1800€ |

Monsieur le Maire invite le Conseil à modifier ces comptes.

Le Conseil, après en avoir délibéré, vote ces nouvelles modifications et mandate le Maire pour signer tous les documents nécessaires à ces écritures.

Décisions modificatives de crédit budget chaufferie bois. (Annule et remplace la précédente enregistrée le 7/12/15)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée une facture imprévue de réparation sur les réseaux de la chaufferie bois ainsi qu'une mise en non-valeur de 676.74€ que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget Chaufferie bois de l'exercice 2015, ayant été insuffisant, il est nécessaire de voter les modifications de crédits suivants :

| Désignation et n° compte/prog | Dépenses |
|-----------------------------------------------------------|-----------|
| ID Chapitre 21 compte 2158 immo corporelle | + 4 500€ |
| IR Chapitre 021 Virement à la section de Fonctionnement | + 4 500€ |
| FD Chapitre 62 compte 6215 personnels extérieurs | - 4 500€ |
| FD Chapitre 023 Virement à la section d'investissement | + 4500€ |
| FD chapitre .11 compte 60611 fourniture eaux | - 676.74€ |
| FD chapitre 65 compte 6541 créances admises en non-valeur | + 676.74€ |

Monsieur le Maire invite le Conseil à voter ces modifications.

Le Conseil, après en avoir délibéré, vote ces modifications de crédits et mandate le Maire pour signer tous les documents nécessaires à ces écritures.

Tarif terrain de l'ancienne station d'épuration.

Monsieur le Maire rappelle que suite à la construction de la nouvelle station d'épuration le terrain de l'ancienne a été libéré.

La Commune conserve la propriété d'une bande de terrain située en dessous dans laquelle passe une canalisation d'eau usée avec un tampon. Elle sera laissée moyennant une convention d'utilisation au futur propriétaire s'il le souhaite.

Après discussion et à l'unanimité la parcelle d'environ 950 m² (elle sera bornée par un géomètre) est mise en vente au tarif de 15€ le m² TTC.

Autorisation signature convention EREA.

Monsieur le Maire rappelle le fonctionnement de la chaufferie bois et qu'il est nécessaire de mettre en place un conventionnement afin de préciser les modalités de livraison, facturation et fonctionnement de ce réseau de chaleur qui alimente les bâtiments de l'EREA de Saint Aubin le Cloud.

Ce document a été établi en présence de M. Puyfaut de la Région, de M. Renou du CRER et de Monsieur le Maire.

Après discussion et à la majorité des voix, le Conseil mandate Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Informations :

- Le 3 décembre à 18h30 : inauguration des illuminations de Noël au pied du sapin sur la place ;
- Les 4 et 5 décembre : Journées Téléthon ;
- Le 15 décembre : Vœux aux personnels à 18h30 salle plan d'eau ;
- Le 18 décembre : Concert du Chœur de Chambre à l'église offert par la Commune ;
- Le 15 janvier 2016 : Vœux à la population à 18h30 salle polyvalente ;